

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le **MERCREDI** et le **SAMEDI**.

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pr la Suisse (pour l'étranger, le port en sus):
 Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—
 expéd. franco par la poste » 7.—
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3.50
 par la poste, franco » 4.—
 Pour 3 mois, » 2.25
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.

PRIX DES ANNONCES:
 Pour une annonce au-dessous de 7 lig., 75 c.
 Pour 7 lignes et plus, 10 c. la ligne, ou son espace. — Pour s'adresser au bureau, 50 cent.
 Une remise de 2 fr. pour les annonces est accordée aux abonnés d'un an dès le 1^{er} janvier.
 Les annonces pour le n° du mercredi seront reçues jusqu'au mardi à midi, celles pour le samedi, jusqu'au vendredi à midi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — MAI 1867.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL.							CHAUMONT.													
Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Rau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.	LIMNIMÈTRE en mètres.	Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Rau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.
	Moyenne du jour	Minim.	Maxim.			Moyenne du jour.	Direction.					Forca.	Moyenne du jour	Minim.			A 1 heure	Moyenne du jour.		
15	13,3	6,9	17,8	713,61	3,4	S.-S.-O.	Faible	Nuageux	Orage 12 h. à 12 1/2 h. m.	1,360	15	8,4	5,1	11,6	639,1	—	S.-O.	Faible	Couvert	Alp. tr.-claires le mat.
16	10,0	6,3	13,0	714,63	5,1	S.-O.	id.	Couvert	Br. le mat. pl. 10 h. m.-4 h. s.	1,360	16	5,8	3,4	6,4	639,3	7,8	O.	id.	id.	Br. mouv. m. au s. Pl. s.
17	10,2	7,1	16,5	719,34	6,9	id.	id.	id.	Pl. le m.	1,380	17	4,1	2,5	4,7	664,0	1,3	N.	id.	id.	Br. mouv. mat. au s.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE du 16 mai

1. Le Grand-Conseil est convoqué en session ordinaire pour le lundi 20 mai 1867, à 40 heures du matin.

FAILLITES.

2. Faillite du citoyen Charles Schultz, menuisier-ébéniste, ci-devant domicilié à Fleurier, d'où il est parti sans mettre ordre à ses affaires. Les inscriptions seront reçues au greffe de paix à Môtiers, du lundi 20 mai au vendredi 14 juin 1867, à 6 heures du soir. La liquidation s'ouvrira à la salle de justice du dit lieu, le samedi 15 dit, à 2 heures après-midi.

3. Faillite de demoiselle Elise Gasser, modiste à Fleurier, les inscriptions seront reçues au greffe de paix à Môtiers, du lundi 20 mai au vendredi 14 juin 1867, à 6 heures du soir; la liquidation s'ouvrira à la salle de justice dudit lieu, le samedi 15 dit, à 4 heures après-midi.

4. Faillite du citoyen Fritz Matile allié Blaser, originaire de la Sagne, horloger, à Fleurier; les inscriptions seront reçues au greffe de paix de Môtiers, du lundi 20 mai courant au vendredi 14 juin 1867, à 6 heures du soir; la liquidation s'ouvrira à la salle de justice du dit lieu, le samedi 15 dit, à 5 heures du soir.

5. Faillite de Mad. Corrélie-Françoise née Pélot, veuve de Alfred Guillod, de Sugy (Fribourg), cabaretière à la Chaux-de-Fonds. Inscriptions au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds, du 16 mai au 14 juin 1867, ce dernier jour jusqu'à 5 heures du soir. Liquidation à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, salle de la justice de paix, le lundi 17 juin 1867, à 9 heures du matin.

6. Tous les créanciers et intéressés aux faillites suivantes sont péremptoirement assignés à se rencontrer à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, salle de la justice de paix, le samedi 8 juin 1867, savoir:

Pour la masse Jacob Gutherz, à 9 heures du matin.

Pour la masse Christophe Perret, à 10 heures du matin.

Pour la masse L'Escuyer à 11 heures du matin.

7. Faillite du citoyen Charles-Auguste von Gunten, originaire de Sigriswyl, Berne, graveur à Neuchâtel. Le juge de paix de Neuchâtel invite les créanciers dudit von Gunten: 1° à faire inscrire leurs titres et prétentions, avec les pièces à l'appui, au greffe de paix de Neuchâtel, depuis le vendredi 17 mai au samedi 15 juin 1867, ce dernier jour jusqu'à neuf heures du matin; 2° à se présenter à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, salle de la justice de paix, le mardi 18 juin 1867, à 9 heures du matin, pour assister à la liquidation.

8. Pour suivre aux errements de la faillite du citoyen Louis Bertrand dit Fontanel, ouverte à la Chaux-de-Fonds, une nouvelle journée a été fixée au lundi 27 mai 1867, à 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds.

BÉNÉFICE D'INVENTAIRE

9. Les héritiers de David-Benoît Trafflet, pintier, demeurant à Neuchâtel, et décédé dans la maison de sapté de Préfargier, le 7 mai 1867, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, depuis

le vendredi 17 mai jusqu'au samedi 8 juin 1867 inclusivement, à 9 heures du matin. La liquidation aura lieu le mercredi 12 juin 1867, à 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, salle de la justice de paix.

10. Les héritiers de Aloïs Gasser, en son vivant marchand de bois à la Chaux-de-Fonds, ayant été invétus de sa succession sous bénéfice d'inventaire, tous créanciers et intéressés sont sommés: 1° de faire inscrire au greffe de la justice de paix, Chaux-de-Fonds, du 16 mai au 14 juin 1867, leurs créances et prétentions appuyées des pièces justificatives; 2° de se rencontrer à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, salle de la justice de paix, le lundi 17 juin 1867, à 2 heures du soir, pour assister à la liquidation.

Publications municipales.

Le public est prévenu qu'en suite de pétition au Conseil général et de décision du Conseil municipal, le marché au fromage sera transporté dès le premier marché du mois de juin, sur la place nord du Port, à l'est du poids public.

Neuchâtel, le 17 mai 1867.

DIRECTION DE POLICE.

La Direction de Police municipale s'est vue fréquemment, dans ces derniers temps, obligée, quoique à regret, de dénoncer des contraventions pour infraction à l'art. 45 du Règlement de Police municipale; mais elle ne peut transiger avec la défense absolue qu'il renferme de placer sur les fenêtres et sur les barrières des galeries donnant sur la rue, des vases, cages, pots à fleurs, etc., si les barrières ou les fenêtres ne sont pas garnies de barres de fer qui en empêchent la chute.

Le public est donc instamment prié de se conformer au Règlement, en songeant aux accidents qui pourraient résulter de sa violation.

Neuchâtel, le 17 mai 1867.

DIRECTION DE POLICE MUNICIPALE.

En évitation d'amendes, on croit devoir rappeler, au retour de la belle saison, l'art. 104 du Règlement de Police municipale, en vertu duquel les tentes construites devant les maisons devront être élevées au moins de sept pieds au-dessus du sol, ainsi que les bras, qui, dès la façade, sont destinés à les soutenir.

En suite de cet avis, il sera pourvu strictement à son exécution.

Neuchâtel, le 17 mai 1867.

DIRECTION DE POLICE MUNICIPALE.

COMMUNE DE NEUCHÂTEL.

Les personnes qui s'intéressent à la restauration de la collégiale, sont informées que les plans des différents projets de restauration seront exposés dans la salle du conseil administratif, du 16 au 22 mai inclusivement, chaque jour de 2 à 4 heures de l'après-midi. Un cahier sera déposé dans la salle pour recevoir les observations.

IMMEUBLES A VENDRE

15. On offre à vendre ou à louer, à Colombier, une maison neuve située au quartier neuf, comprenant trois beaux grands logements, avec caves et dépendances, et un jardin devant la maison. Pour les renseignements, s'adresser à MM. Déagostini et Gamba, entrepreneurs à Colombier.

16. Le samedi 25 mai 1867, on exposera en vente par voie d'enchères publiques, dans la salle d'auberge de l'hôtel de Commune, à Cornaux, dès les 8 heures du soir, les immeubles suivants:

1° Une maison située au haut du village de Cornaux, comprenant un logement, grange et écurie, avec jardin et place devant la maison, limitée au nord par la rue du village, au sud et à l'ouest par les hoirs d'Aug. Clottu, et à l'est par un chemin.

2° Une maison située au haut du village de Cornaux, comprenant deux petits logements, grange et dépendances, limitée au sud par la rue du village, à l'est par Charles Juan, au nord par Mad. Probst née Clottu, et à l'ouest par les hoirs d'Aug. Clottu.

3° Une vigne située aux Rièdes du bas, territoire de Cornaux, contenant environ 12 1/2 ouvriers, joûte au sud et à l'est la compagnie du chemin de fer Franco-Suisse, à l'ouest la commune de Cornaux.

4° Un terrain à la côte de Thielle, même territoire, contenant environ 7 poses, partie en plantage et partie en forêt, joûte au sud J.-J. Tribolet et D' Dardel, à l'est une issue.

5° Un terrain au même lieu, partie en plantage et partie en forêt, contenant environ 1 1/2 pose, joûte à l'ouest D' Dardel, au nord M^{me} Matthey, à l'est un chemin.

6° Un plantage soit une ouche, lieu dit sur le Peux, même territoire, contenant environ 1/2 ouvrier, joûte au sud une issue, à l'est Mad. Mollin, au nord Ferd. Clottu.

7° Un plantage situé au même lieu, contenant environ 1 ouvrier, joûte au sud un chemin, à l'est Ch. Juan, au nord Ferd. Clottu. S'adr., pour visiter les immeubles, à M. Jean Vuillemin, à Cornaux, et pour les conditions de vente au notaire J.-F. Thorens, à St-Blaise.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

17. On vendra par voie d'enchères publiques, jeudi 25 mai 1867, au second étage de la maison n° 3, rue des Terreaux à Neuchâtel, un mobilier bien conservé, composé de **divers meubles** tels que: canapés, bureau, armoires, commodes, tables, chaises, bois de lit en noyer et sapin avec paillasses à ressorts. **Glaces, tableaux, pendule et cartel.** **Literie**, matelas, longs coussins, oreillers, couvertures en laine, duvets et enfourrages. **Linge**, draps de lit, nappes, tabliers, essuie-mains, serviettes et autres linges. **Potager**, batterie de cuisine, **vaisselle**, porcelaine et ordinaire. **Cristaux** et autres articles. On vendra aussi une bonne **carabine** avec ses accessoires. Les montes commenceront à 9 h. du matin, GREFFE DE PAIX.

18. La vente des herbes des talus du chemin de fer Franco-Suisse sur la ligne du Littoral aura lieu sur place, quel que soit le temps, lundi 20 et mardi 21 mai, de la manière suivante:

1^{re} journée, le 20 mai.
 Lieu de départ, Landeron, à 6 h. 30 du mat.
 Arrivée à Neuchâtel à midi.
 Départ de Neuchâtel à 2 h. 30 soir.
 Arrivée probable à Colombier, à 5 h. soir.

2^{me} journée, le 21 mai.
 Lieu de départ, Colombier, à 8 h. du matin.
 Arrivée à Gorgier à midi.
 Départ de Gorgier à deux heures soir.
 Arrivée probable à Vaumarcus à 3 h. 30 soir.
 Pour faciliter le public, il sera fait des lots

de moins grand parcours que les années précédentes, par contre le paiement intégral devra en être effectué avant la première coupe et en tous cas pour le 10 juin au plus tard.

19. Le mardi 4 juin, dès les 9 heures du matin, le conseil administratif de la commune de Valangin vendra à l'enchère, sous de favorables conditions, la récolte d'environ 60 poses de terre, parmi lesquelles se trouve un pré d'environ 15 poses en un seul mas, situé sur la Cernia, voisin de la route tendant à Fenin. Le rendez-vous est devant l'hôtel de la Couronne.

Valangin, le 13 mai 1867.

Le secrétaire du conseil administratif,
 F.-C. TISSOT.

20. La Direction des Forêts et Domaines de la République fera vendre en montes publiques, sous les conditions qui seront préalablement lues, les bois ci-après désignés:

1° Le **mercredi 22 mai**, dès les 9 heures du matin, dans la forêt du **Bois l'Abbé**:
 100 billons de chêne et 50 de sapin;
 4 tas de pièces de chêne pour charrognage;
 50 moules de chêne et 50 de sapin;
 4000 fagots.

Le rendez-vous est à l'ancien chemin de Chaumont.

2° Le **vendredi 24 mai**, dès les 9 heures du matin, dans la forêt de **Fretereules**:
 50 moules de hêtre;
 5000 fagots.

Le rendez-vous est au bas de la forêt

3° Le **vendredi 24 mai**, dès une heure de l'après-midi, dans la forêt de **Chassagne**:

5000 fagots de hêtre et de sapin.

Le rendez-vous est au bas de la forêt.

4° Le **samedi 25 mai**, dès 8 heures du matin, dans la forêt de **Dame-Ottenette**:
 100 billons de sapin;
 40 pièces de merrain;
 15 tas de perches;
 115 moules de sapin;
 4000 fagots et 10 tas de dépouille;
 22 demi-toises de mosets.

Le rendez-vous est à la **Combe-Jaquetat**.

Neuchâtel, le 15 mai 1867.

L'Inspecteur, A. LARDY.

Etude de M^e Matti, notaire, à St-Imier.

Vente d'horlogerie, remontoir au pendan, provenant de la faillite L. Kierneur et fils, à St-Imier.

Le lundi 20 mai courant, à deux heures après-midi, il sera, avec l'autorisation du tribunal, procédé à la vente par enchères publiques, et en bloc, d'un fonds d'établissement d'horlogerie avec remontoir au pendan, d'après le système Pateck modifié, qui a été exploité jusqu'ici avec grand succès.

Ce fonds d'établissement comprend un outillage complet, des ébauches, finissages, échappements, pignons, cadrans et fournitures diverses, le tout en très-bon état et décrit dans un inventaire que les préposés de la faillite tiennent à la disposition des amateurs.

La vente aura lieu au comptant, à St-Imier, dans l'atelier de l'établissement remontoir, maison Voirol.

St-Imier, 6 mai 1867. MATTI, notaire.

22. On vendra par voie d'enchères publiques, le mardi 21 mai 1867, dans la maison Ritter, Place d'Armes, à côté de l'Hôtel du Vaisseau, à Neuchâtel, un mobilier de **café-restaurant**, un grand choix de **vins et liqueurs** en bouteilles, un **meuble de salon**, composé d'un canapé, deux fauteuils et six chaises en noyer, recouverts en moquette, **divers meubles**, tels que : console, lavabo, armoires, table, glaces et tableaux, de la **batterie de cuisine** et autres articles. Les montes commenceront à 9 heures du matin. *Grefse de paix.*

Vente de vin.

Avec la permission de l'autorité, le soussigné expose en mises publiques, le 20 mai prochain, à 11 heures du matin, à des conditions avantageuses qui seront lues avant la vente, la quantité de 25,000 pots vin blanc de 1866, déposé dans les caves de Freinberg, hôpital de Soleure, au Landeron.
L.-Emile L'EPLATENIER.

A VENDRE.

Mlle Sophie De Vilfort, à Boudry, pourrait céder $\frac{3}{4}$ d'once de **graine de vers-à-soie** japonais, première qualité.

GRAINES DE LIN de Riga (Russie), chez Christ.-Fr. Kemmler, grainier, maison Sperlé, à Neuchâtel.

TOUT LE RESTE des plantes de la Société d'Horticulture est à vendre, de gré à gré, à la serre du palais Rougemont. S'adr. à M. Failloubaz, jardinier, qui est chargé de cette vente, et qu'on trouvera soit à la serre, soit dans le jardin du Musée.

27. A vendre, d'occasion, deux grandes glaces, une douzaine de stores avec accessoires et un grand potager pour 12 à 15 personnes avec ses ustensiles. S'adr. à Mme Biehly, brasserie suisse, rue du Temple-neuf, 24.

28. A vendre, quatre à cinq toises de **beau regain**, rendu à domicile ou à prendre sur place. S'adr. au bureau d'avis.

29. Pour cause de départ, on offre à vendre une **jeune levrette**, de la plus petite espèce, de race anglaise, élevée et dressée. S'adr. à M. Vielle-Gigon, aux Terreaux, qui indiquera.

ENCRE NOUVELLE

Double violet à copier, double noir supérieur et **administrative**. Les qualités principales de cette encre sont les suivantes : Elle est noire immédiatement, ne dépose pas, sèche rapidement, n'encrasse pas la plume et ne la corrode point ; il ne s'y développe point de moisissures, sa couleur ne s'altère jamais. Chez M. Gustave Verdan, agent d'affaires, rue du Musée, 4, au 5me.

Chez Louis Favre, tonnelier à l'Ecluse, maison Rieser, n° 18, de l'excellent **vinai-gre de vin**, à 40 centimes le pot.

Manufacture de parqueterie

de MM. G. COLOMB et C^e à AIGLE.
Le soussigné, représentant de la maison G. Colomb et C^e, à Aigle, fait savoir à toutes les personnes et administrations que cela peut intéresser et notamment à celles qui se proposent de faire construire ou réparer des maisons, qu'un nombre considérable d'échantillons de parquets en bois, d'une seule et de plusieurs essences, est constamment chez lui à leur disposition, qu'il se rendra volontiers sur les lieux pour satisfaire aux détails qui seraient demandés, et qu'enfin il est en mesure de satisfaire promptement, avec exactitude et en bonnes conditions, tous les ordres qui lui seront transmis.

Les prix varient suivant l'essence du bois et la construction des dessins : de 50 c. à 5 fr. le pied carré fédéral, rendu posé, de 5 fr. et au-dessus pour des parquets de luxe.

Aucune garantie n'est accordée pour des ordres transmis par des personnes qui n'en ont pas reçu la vocation spéciale de MM. G. Colomb et C^e.

F. CUSIN, rue des Moulins, 21, à Neuchâtel.

BOCK-BIER

Dimanche et jours suivants, à la **brasserie Vuille**.

Samedi, dimanche et lundi, grand concert instrumental, donné par la Société Pfeiffer.

54. La soussignée informe l'honorable public, surtout ses clients, qu'elle continue à vendre et à acheter toute espèce de fermentes de bâtiments, neuves et vieilles ; pelles rondes et carrées de tout genre, fourches pour le foin et le fumier, fossiers, des fossiers plats et pioches, rateaux, serclorets, sabots de char et semelles de sabots, pattes et crosses, chaînes, et quantité d'autres objets neufs et vieux dont le détail serait trop long ; **vieux métaux**, comme ferraille de toute espèce, cuivre, laiton, étain et plomb. Le tout à des prix très-avantageux.
Veuve AMMANN, ruelle Fleury, à Neuchâtel.

* Le Syndic liquidateur de la masse Vaucher frères, de Fleurier, autorise M. CH. LICHTENHAHN à vendre à **grand rabais** ce qui lui reste des **chinoiseries** dont il avait le dépôt. Il espère que les amateurs se hâteront de profiter de cette occasion exceptionnelle.

56. A vendre, une grande caisse à eau, neuve, en cuivre étamé, pesant 52 livres, longueur, 1 mètre 25 centimètres, sur 52 cent. de large et 53 cent. de haut. Prix 120 francs, argent comptant. S'adr. au bureau d'avis.

57. Un magasin d'épicerie bien achalandé, situé au centre de la ville, est à remettre. Le bureau de cette feuille indiquera.

Librairie A.-G. Berthoud

SUCCESSEUR DE J. GERSTER.

Paris - exposition ou Guide à Paris en 1867, par Edmond Renaudin, fr. 2.50.

Plan du Palais et du Parc de l'Exposition universelle de 1867, par Frezoules, architecte, et Bousquet, ingénieur civil, fr. 2.

Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps, par M. Guizot, Tome VIII, fr. 7.50.

La Convention entre la Suisse et la France sur la propriété littéraire, artistique et industrielle, du 30 juin 1864, et son application en Suisse, par J.-C. Kern, fr. 2.

Catalogue général pour la formation des bibliothèques populaires, avec supplément, fr. 2.75.

Fideris. Esquisse d'un médecin, 1866, par le Dr Sonderegger, fr. — 40

59. On offre à vendre un grand nombre d'ouvrages provenant d'une bibliothèque choisie. S'adr. à Mmes Berthoud-Maunoir, rue du Bassin, 16.

40. A vendre, d'occasion, 5000 tuiles ayant déjà servi à un prix très-avantageux. S'adr. à Franz Heitler, faubourg de la Maladière, n° 7.

41. A vendre, un vase de 1500 pots de vin blanc 1864, crû d'Hauterive. S'adr. au bureau d'avis.

42. A vendre, des **tonneaux vides**. S'adr. au magasinier du chemin de fer de la gare de Neuchâtel.

Au magasin Gacon-Lantz, un petit lot de chaussures à prix réduit :

Souliers veau et verni pour hommes, de fr. 8 à 9.50.

Dits pour garçons, fr. 4.50.
Bottines pour femmes, peau et lasting, claquées et unies, de fr. 2 à 4.

Bottines pour fillettes, de fr. 1.50 à 5.
Souliers d'enfant, de 50 cent. à 1.50.

46. On offre à remettre les récoltes en **herbes et regain** du verger de la possession n° 1, à St-Jean.

47. A vendre, avec facilité de paiement, une excellente et très-forte **machine à coudre**, de Howe, d'Amérique, le meilleur des systèmes et le plus facile à conduire, pouvant coudre depuis le linge jusqu'aux cuirs les plus épais ; on mettra l'acheteur au courant. S'adr. au nouveau Café-Beignet, rue du Seyon 16, maison Berthoud.

Au même endroit, on liquide des bottines pour dames, de la soie et du cordonnet, du coton et du fil en écheveaux et en bobines

48. A vendre, à des prix avantageux, un bois de lit avec paillasse à ressorts, matelas, de la literie, une armoire à deux portes, une table, un peu de linge de corps, le tout ayant très-peu servi. S'adr. rue du Temple-neuf, 18, au 5me.

49. A vendre, quelques cents **bouteilles vides**, nouvelle et ancienne mesure. Sadr. au bureau d'avis.

50. Chez H. Zwahlen, à Monruz, à vendre une collection de beaux dahlias, ainsi que des ceillots de marcottes et semis.

FABRIQUE

D'HORLOGERIE ET BIJOUTERIE.

ORFÈVRERIE.

au rez-de-chaussée de l'Hôtel des Alpes.

MM. JEANJAQUET frères viennent de recevoir des pendules régulateurs, avec ou sans sonnerie, à des prix très-modérés.

Beau choix de montres or et argent garanties, de bijouterie et d'orfèvrerie.

Au bon marché sans pareil.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

et sur mesure,

POUR HOMMES & ENFANTS

Benjamin HAUSER, rue des Moulins, vis-à-vis du débit de sel,

Vient de compléter son magasin par le choix le plus complet de vêtements faits, ainsi que de draperie pour la confection ; la réputation de ce magasin, étant connu pour vendre le meilleur marché de tous à Neuchâtel, engage sa clientèle de jouir de cet avantage incontestable qui est au moins de 25 %.

50

FEUILLETON.

LE BLOCUS

ÉPISODE DE LA CAMPAGNE DE 1814.

Nos soldats les suivaient en tirailleurs, et ne s'arrêtaient une seconde que pour les ajuster et les fusiller. Toute la côte en face, jusqu'au vieux hêtre, au milieu de la prairie communale des Quatre-Vents, était couverte de leurs corps.

Leur colonel, sans doute un bourgmestre, galopait devant eux à cheval ; sa chemise s'enflait derrière lui !

Si les Badois, cantonnés dans le village, n'étaient pas sortis à leurs secours, on les aurait tous exterminés. Mais deux bataillons de Badois s'étaient déployés sur la droite des Quatre-Vents, nos trompettes sonnèrent le rappel, et les cinq compagnies se réunirent au milieu de l'allée des Dames, pour les attendre.

Les Badois alors firent halte, et les derniers Wurtembergeois passèrent derrière eux, bien contents d'être réchappés d'une aussi terrible débâcle. Ceux-là pouvaient dire :

— Je connais la guerre... J'en ai vu des dures !

Il était sept heures ; toute la ville couvrait les remparts.

Bientôt une épaisse fumée s'éleva sur la Tuilerie et les bâtisses environnantes ; quelques sapeurs étaient sortis avec des fagots

et venaient d'y mettre le feu. Tout cela partit en étincelles ; il ne resta qu'une grande place noire et des décombres derrière les peupliers.

Nos cinq compagnies, voyant que les Badois ne voulaient pas les attaquer, revinrent tranquillement, la trompette en tête.

Moi, depuis longtemps j'étais descendu sur la place, près de la porte d'Allemagne, pour assister à la rentrée de nos troupes. C'est encore un de ces spectacles que je n'oublierai jamais : — le poste sous les armes, les vétérans pendus aux chaînes du pont-levis qui s'abaisse, les hommes, les femmes, les enfants qui se poussent dans la rue, et dehors, dans les remparts, les trompettes qui éclatent, les échos des bastions et de la demi-lune qui résonnent au loin ; les blessés, pâles, déchirés, couverts de sang, qui rentrent les premiers, affaiblis sur l'épaule de leurs camarades ; le lieutenant Schindret dans un fauteuil de la Tuilerie, la figure couverte de sueur, avec sa balle dans le ventre, qui crie, la langue épaisse et la main étendue : « Vive l'Empereur ! » les soldats qui jettent le commandant wurtembergeois de sa civière pour y mettre un des nôtres ; les tambours sous la porte, battant la marche pendant que les troupes, l'arme à volonté, des pains et d'autres provisions de toute sorte enfilés dans les baïonnettes, rentrent fièrement, au milieu des cris de : « Vive le 6^e léger ! » — Voilà ce que les anciens peuvent seuls se vanter d'avoir vu.

Ah ! Fritz, je te le répète, les hommes ne sont plus les mêmes. De mon temps, les autres payaient toujours les frais de la guerre. L'empereur Napoléon avait cela de bon : il ne

ruinait pas la France, mais les ennemis. Aujourd'hui, c'est nous qui payons notre gloire.

Et dans ce temps-là, les soldats rapportaient du butin : des sacs, des épaulettes, des capotes, des ceintures d'officiers, des montres, etc., etc. ! Ils se rappelaient que le général Bonaparte leur avait dit en 1796 : « Vous n'avez pas d'habits, pas de souliers ; la République vous doit beaucoup ; elle ne peut rien vous donner. Je vais vous conduire dans le plus riche pays du monde : vous y trouverez honneurs, gloire, richesses !... » Enfin je vis tout de suite que nous allions vendre des petits verres en quantité.

Comme le sergent passait, je lui criai de loin :

— Sergent !

Il me vit dans la foule, les bras étendus, et, tout joyeux, il me donna la main en criant :

— Ça va bien, père Moïse, ça va bien !

Tout le monde riait.

Alors, sans attendre la fin du défilé, je courus à la halle ouvrir notre boutique.

Le petit Sâfel avait aussi compris que nous ferions une bonne journée, car, au milieu de la presse, il était venu me tirer par la basque de ma capote, en me criant :

— J'ai la clef de la halle !... je l'ai... Dépêchons-nous ! Tâchons d'arriver avant Frichard !...

Ce que c'est pourtant que l'esprit naturel d'un enfant, cela se montre tout de suite ; c'est un véritable don du Seigneur.

Nous courûmes donc au magasin. J'ouvris mon étalage, où Sâfel resta seul quelques minutes, pendant que j'allais casser une croûte à la maison et prendre une bonne

somme en gros sous et petite monnaie pour trafiquer.

Sorlé et Zeffen étaient dans leur comptoir, en train de verser des petits verres. Tout allait bien, comme d'habitude. Mais un quart d'heure après, lorsqu'on eut rompu les rangs et remis les fusils en place à la caserne, la presse devint si grande au magasin de la halle pour me vendre habits, sacs, montres, pistolets, manteaux, épaulettes, etc., que, sans l'aide de Sâfel, jamais je n'aurais pu m'en tirer.

J'avais en quelque sorte tout pour rien. Ces gens-là ne s'inquiétaient pas du lendemain ; leur seule idée était de bien vivre au jour le jour, d'avoir du tabac, de l'eau-de-vie et les autres agréments qui ne manquent jamais dans une ville de garnison.

Ce jour-là, dans six heures de temps, je remontai mon magasin en habits, capotes, pantalons et bottes solides de vrai cuir d'Allemagne première qualité ; et j'achetai des objets de toute sorte, — pour près de quinze cents livres, — que j'ai revendus plus tard six et sept fois plus cher qu'ils ne m'avaient coûté. Tous ces landwehr étaient des bourgeois aisés et même riches, habillés d'une façon cossue.

Les soldats me vendirent aussi beaucoup de montres, dont le vieil horloger Goulden n'avait pas voulu, parce qu'on les avait prises sur les morts.

Mais ce qui me fit plus de plaisir que tout le reste, c'est que Frichard étant malade depuis trois ou quatre jours, il ne put venir ouvrir sa boutique. Je ris encore quand j'y pense. Le gueux en attrapa cette jaunisse

HENRI GACOND, rue du Seyon, a de nouveau en magasin les articles **amidon** et **bleu**, en toute première qualité.

A vendre, des meubles en noyer, tels que: secrétaire, commode, table demi-lune, lit, table de nuit et lavabos. S'adr. chez M. L. Jeanrenaud, à l'Ecluse, n° 11. Le même prendrait un apprenti nourri chez ses parents.

53. A vendre d'occasion et à bon compte, une petite voiture à trois roues, pour enfant. S'adr. à H. Meyer, maréchal, rue de la Raffinerie.

54. L'on offre à vendre un potager ayant peu servi, pour un ménage de 12 à 15 personnes. S'adr. à Ch. Sautier, serrurier à Colombier.

Maux de dents

La liqueur dentifrice de J.-L.-F. Girard fait cesser à l'instant même la plus vive douleur; elle arrête la carie, raffermi les gencives, et, par un emploi journalier, elle préserve les dents de toute maladie.

Dépôt à Neuchâtel chez M. Ch. Lichtenbahn.

Magasin d'articles de ménage

Chez Jean-Baptiste Koch, rue des Halles n° 7, de très-jolies bûches d'enfants, ainsi que des rateaux et cerclorots bien emmanchés; pelles, crocs, fossiers plats, rabelets et pioches, bocffils, truelles à fleurs et autres outils, scies montées, rabots et outils de charpentier et menuisiers, valets pour établis, etc. Brosses de chambre, brosses à main pour souliers et pour habits; brosses pour cirer, montées et de recharge, pinceaux et miroirs divers.

Fers à repasser à charbon, avec cheminée et languettes, marmites pour foyers et potagers, seilles en cuivre et cocasses, casseroles en cuivre, casses jaunes et en fer de tout genre, réchauds économiques. Brûloirs à café, très-bons moulins à café. Ferrure de bâtiments, clouterie et pointes de Paris, fil de fer et de laiton, toile métallique, garde-manger, tamis en tout genre. Coutellerie fine et ordinaire, cuillères en métal et argent neuf. Grand assortiment d'horloges de la Forêt-noire garanties, et beaucoup d'autres articles dont le détail serait trop long.

AVIS

La commune de Boudry faisant construire un **four à chaux** dans sa forêt dite le bas de la Loquette, lequel sera terminé du 20 au 22 de ce mois, invite les personnes qui désirent en acheter, à se faire inscrire chez le président du Conseil administratif.

Boudry, le 8 mai 1867.

Le Secrétaire du Conseil administratif,
F. BARBIER-COURVOISIER.

58. A vendre, faute de place, une belle table à coulisses, pour 18 personnes. S'adr. rue du Seyon, 12, au 1^{er}.

verte qui ne l'a plus quitté jusqu'à la fin de ses jours.

Sâfel alla, vers midi, chercher notre diner dans une corbeille; nous mangeâmes sous l'échoppe, pour ne pas lâcher la pratique, et jusqu'à la nuit close nous ne pûmes sortir une minute. A peine une bande venait-elle de s'en aller, qu'il en arrivait deux et souvent trois autres à la fois.

Je tombais de fatigue, et Sâfel aussi; l'amour du commerce nous soutenait seul.

Ce que je me rappelle encore d'agréable, c'est qu'en retournant chez nous, quelques instants avant sept heures, nous vîmes de loin l'autre boutique remplie de monde. Ma femme et ma fille ne pouvaient fermer le comptoir; elles avaient augmenté le prix, et les soldats n'y prenaient même pas garde, ils trouvaient cela tout simple; de sorte que, non seulement l'argent de France, que je venais de leur donner, mais encore les florins des Wurtembergeois, rentraient dans ma poche.

Deux commerces qui s'aident l'un l'autre sont une excellente chose, Fritz; réfléchis à cela. Sans mes eaux-de-vie, je n'aurais pas eu l'argent nécessaire pour acheter tant d'effets, et, sans la halle, où j'achetais comptant le butin, les soldats n'auraient pas eu de quoi boire mon eau-de-vie.

On voit clairement ici que l'Eternel favorise les hommes d'ordre et de paix, pourvu qu'ils sachent profiter des bonnes occasions.

Enfin, comme nous n'en pouvions plus, il fallut pourtant fermer, malgré les réclamations des soldats, et renvoyer le commerce au lendemain.

(A suivre.)

(Journal des Débats.)

ERCKMANN-CHATRIAN.

CHAUX

Les amateurs de chaux sont prévenus qu'il y en aura de l'excellente, à dater du mercredi 22 courant, à la tuilerie de St-Jean près Landeron.

Billard à vendre.

On offre à vendre un bon et joli billard avec tous ses accessoires, qui n'a été usagé que depuis deux ans; on peut le voir tout posé d'ici au 24 juin prochain, au cercle des Horlogers à Neuchâtel, et pour traiter, s'adresser à Emile Borel-Veuve, desservant du cercle.

ON DEMANDE A ACHETER.

Demande d'un cheval.

On demande à acheter, d'occasion et de confiance, un bon cheval de 7 à 8 ans, pour un particulier qui a peu à faire, et chez lequel, si le cheval est bon et sage, il sera conservé et très-bien soigné. On désirerait que ce cheval soit bon pour la course et le travail. — Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de ce journal.

A LOUER.

62. A louer, pour la St-Jean prochaine, un petit logement à un 2^{me} étage. S'adr. au café Muller, rue de l'Hôpital, 8.

63. On offre à louer à Dombresson, pour y passer les mois d'été, un logement meublé de six chambres et deux cabinets. S'adr. au bureau d'avis.

64. Une demoiselle demande à partager sa chambre avec une autre demoiselle de toute moralité, pour le 1^{er} juin. S'adr. au bureau d'avis.

65. A louer, pour St-Jean, un logement composé de deux chambres, cuisine, galetas, cave et jardin. S'adr. à M. Ch. Finkbohner, à St-Blaise.

66. A louer, un logement au rez-de-chaussée côté de bise, n° 55, au faubourg de l'Hôpital, se composant de 3 chambres et toutes les dépendances.

67. A louer, dans la maison dite le **Séchoir** au Plan, deux logements pour le 10 du mois de juin. Se faire inscrire de 8 heures du matin à midi au bureau de la Chambre de Charité, à l'hôtel-de-ville.

67. A louer pour de suite ou St-Jean, un logement au haut du village de Corcelles, ayant vue sur le lac et les Alpes. S'adr. à M. Peter.

69. A louer, une chambre non-meublée, Grand'rue, n° 15, au second.

70. A louer pour St-Jean, aux Parcs n° 23, un appartement de trois chambres, cuisine et dépendances, avec portion de jardin. S'adr. à Mme Loup, dans la maison, ou à la rue du Seyon n° 12, au 2^{me} étage.

71. A louer, dès le 1^{er} juin, une chambre meublée pour un ou deux messieurs, indépendante, exposée au soleil. S'adr. rue des Potteaux, n° 8, au 5^{me}.

72. Pour la St-Jean, un appartement de 4 pièces et dépendances, situé rue du Musée. S'adr. rue du Coq-d'Inde, n° 9, 3^{me} étage.

75. A remettre une chambre meublée indépendante. S'adr. faubourg de la Gare n° 4.

74. A louer, pour la St-Jean prochaine, à des personnes soigneuses et tranquilles, un logement situé à l'Ecluse n° 19, 1^{er} étage, composé de 4 chambres, cuisine, cave, dépendances, et une pièce au rez-de-chaussée pouvant servir de magasin ou de bureau. S'adr. pour le visiter, à Henri Schelling, rue Fleury, 10.

75. A louer, pour la St-Jean, un petit magasin au rez-de-chaussée, côté nord de l'hôtel des Alpes. S'adr. au dit hôtel.

76. Mad. veuve Clerc, à la Couronne à Rochefort, offre à louer des chambres meublées, aux personnes qui vont à la campagne.

77. A louer, de suite, à un homme, une petite chambre meublée. Rue St-Honoré n° 14, 2^{me} étage à droite.

78. Par suite de circonstances imprévues, un grand logement serait à remettre pour la St-Jean prochaine, au 1^{er} étage n° 24, rue du Seyon (à la brasserie). S'adr. à F.-Aug. Vuille, propriétaire.

79. Pour de suite ou la St-Jean, un magasin avec arrière-magasin, le tout bien éclairé, situé dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

80. A louer, un atelier et un chantier, à l'Ecluse, n° 7. Chez le même, une chambre à feu.

81. A louer, pour y passer tout ou partie de la belle saison, un appartement composé de 4 pièces et dépendances, agréablement situé à la Jonchère, 15 minutes de distance de la gare des Hauts-Geneveys. S'adr. à Ph.-H. Guyot, notaire, rue du Môle, 1, à Neuchâtel, chargé de renseigner.

82. A louer, de suite, pour la belle saison, dans une charmante exposition, un appartement composé de plusieurs chambres. S'adr. au bureau d'avis.

ON DEMANDE A LOUER.

83. On demande à louer, pour la St-Jean, si possible au centre de la ville, un petit logement de 2 ou 3 pièces avec dépendances, pour un ménage de 5 personnes tranquilles et soigneuses; on offre aussi à vendre un char d'enfant, en bon état. Le bureau d'avis indiquera.

84. On demande à louer pour la St-Jean, un appartement de trois pièces avec les dépendances nécessaires. On offre à vendre un petit potager avec les accessoires. S'adr. au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

85. Un jeune garçon de 19 ans, cherche à se placer comme garçon de magasin, valet de chambre, ou autre emploi analogue; il a de bonnes recommandations. S'adr. à M. le pasteur Pétavel, à la Côte-aux-Fées.

86. Une brave fille badoise, qui a des certificats, demande une condition dans un ménage ordinaire pour cuire et faire ce qui dépend du service. S'adr. à Samuel Speicher, rue des Moulins, n° 55, au 5^{me}.

87. Une personne d'Argovie, 28 ans, qui entend bien la cuisine, le service et les travaux de la campagne, demande une place de suite. S'adr. à Mme Ekard, à la Couronne, à Neuchâtel.

88. Une jeune Zurichoise, parlant français et allemand, désirerait trouver une place de femme de chambre, si possible pour la fin de mai, à Neuchâtel ou ailleurs. S'adr. au bureau d'avis.

89. Une très-bonne cuisinière, d'âge mûr, de langue française, désire se placer pour la St-Jean; elle possède de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

90. Une jeune personne de Nuremberg, âgée de 24 ans, désire se placer pour la St-Jean ou de suite comme bonne d'enfant; elle est douée d'un très-bon caractère et capable d'enseigner les premiers principes de sa langue. Elle regarde moins à un salaire élevé qu'à un bon traitement. S'adr., pour des renseignements, chez Mad. Wodey-Suchard, à Neuchâtel.

Demande de conditions:

1° Une fille intelligente et habile dans les ouvrages du sexe, aimerait trouver une condition chez une modiste ou tailleur; entrée à loisir.

2° Une dite, âgée de 18 ans, pour aider dans tous les ouvrages d'un ménage.

3° Un garçon de 17 ans, connaissant déjà un peu le français, laborieux, cherche une place quelconque. Pour des renseignements ultérieurs, s'adr. à P. Zorcher, à Colombier.

92. A placer, deux cuisinières âgées l'une de 24 ans, l'autre de 25, d'un extérieur agréable, bien recommandées, parlant les deux langues; plusieurs autres jeunes filles pour tout faire dans un ménage. S'adr. au bureau de placement, n° 8, rue du Bassin, 2^{me} étage.

93. Une jeune Neuchâteloise désire se placer pour la St-Jean comme cuisinière. S'adr. à la boulangerie Pidoux, n° 8, rue des Moulins.

94. Une jeune fille de 18 ans, désire se placer comme bonne. Pour des informations, s'adresser au bureau d'avis.

95. Une servante allemande, qui a de bons certificats, aimerait se placer le plus tôt possible pour tout faire dans un ménage. S'adr. à Madelaine Bucher, logée à la Couronne, rue Fleury.

96. Une jeune personne recommandable, cherche une place de fille de chambre; elle peut produire de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

97. Une jeune personne, âgée de 20 ans, originaire de la Suisse allemande, connaissant très-bien les travaux de couture, désirerait se placer comme femme de chambre pour se perfectionner dans la langue française. Elle peut fournir d'excellentes recommandations. S'adr. rue St-Honoré, 6, au 5^{me}.

98. Une Bernoise, âgée de 20 ans, possédant des recommandations, demande une place de servante le plus tôt possible; elle est robuste et sait faire un ménage. S'adr. à Anna Zaug, logée à la Fleur-de-Lys, à Neuchâtel.

99. Une Wurtembergeoise, 22 ans, qui parle aussi le français, aimerait se replacer le plus tôt possible; elle sait faire une très-bonne cuisine ainsi que les divers travaux d'un ménage. Bonnes références. S'adr. au bureau d'avis.

100. Une domestique de la Suisse allemande, parlant un peu le français, qui sait faire un bon ordinaire ainsi que tous les ouvrages d'une maison, aimerait se placer de suite. S'adr. à l'Ecluse, n° 5, chez Mad. Roulet.

101. On désire placer une jeune vaudoise, pour bonne ou femme de chambre. On peut la recommander sous tous les rapports. S'adr. rue Fleury, n° 12, 1^{er} étage. Au même endroit, on demande une apprentie tailleur.

102. Une jeune fille bernoise, de braves parents, qui sait bien cuire et s'acquitter de tout le service domestique, cherche une place chez d'honnêtes gens pour faire un petit ménage. Elle pourrait entrer au commencement de juin. Adresse à prendre au bureau de cette feuille.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

103. On demande dans un pensionnat de 50 jeunes gens, une cuisinière française, tout-à-fait capable et munie de bonnes recommandations. Entrée au 1^{er} juin. S'adr. au bureau du journal.

104. On demande une **bonne** protestante, bien recommandée, qui sache parfaitement bien coudre et faire les robes. Le salaire est de 400 à 500 fr. par an. S'adresser sous les initiales B. C., poste restante, à Duisbourg sur le Rhin (Prusse).

105. On demande, pour entrer de suite, au restaurant Bellevue, à la Gare, une bonne fille de cuisine d'un âge mûr, parlant les deux langues, et ayant l'habitude d'une cuisine d'hôtel.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

106. Une montre a été déposée à la brasserie du Port, aux environs du nouvel-an. On est prié de la réclamer dans la quinzaine, sans cela on en disposera.

107. On a trouvé en ville une pièce d'or. La personne qui l'a perdue peut la réclamer Grand'rue 6, 1^{er} étage, contre les frais d'insertion.

108. Un **parapluie** a été oublié il y a quelques semaines, rue du Môle n° 5, au rez-de-chaussée. Le réclamer en le désignant.

109. On a perdu, dimanche dernier, de Chaumont à Neuchâtel, une canne en corne fondue. La remettre, contre bonne récompense, au bureau de cette feuille.

AVIS DIVERS.

M. Auguste Vuille-Sandoz prévient le public que, depuis le 15 mai 1867, il ne sera plus vendu dans sa campagne, ancienne propriété Borel-Wittnauer, à St-Jean, ni fleurs, ni légumes, ni fruits, en hiver comme en été.

BAINS DE BLUMENSTEIN

près de Thoune (Berne),

sont ouverts depuis le 15 mai. Eaux ferrugineuses contenant beaucoup d'acide de fer carbonique. Succès distingués dans toutes les différentes formes de faiblesse du sang et des nerfs.

Les environs de l'établissement, situé au pied du Stockhorn, sont très-pittoresques. MM. les baigneurs y trouveront des appartements très-confortables et une cuisine bien soignée.

Pour renseignements médicaux, s'adresser au Dr Jaggi, à Uebischi, médecin de l'établissement, et pour l'administration à M. R. Rufenacht, propriétaire, de Thoune.

Changement de domicile.

H. VASSAUX, boulanger, informe sa nombreuse clientèle ainsi que les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, que sa **boulangerie** est actuellement transférée rue de l'Ancien Hôtel-de-ville, n° 5, ancienne boulangerie Drœsch.

VAUQUILLE dimanche après-midi, au restaurant de l'Ecluse, au jeu des neuf quilles. Valeur exposée: fr. 115. En cas de mauvais temps, cette vauquille sera renvoyée au dimanche suivant.

Banque cantonale neuchâteloise.

La Banque reçoit en dépôt, sous sa garde, les titres et valeurs de toute nature, au porteur ou nominatifs, ainsi que toutes matières d'or ou d'argent. Les dépôts peuvent être effectués soit à découvert, soit sous cachet. Un règlement spécial du service des dépôts sera délivré aux personnes qui en adresseront la demande à la Banque ou à ses agents dans le canton.

Neuchâtel, le 15 mai 1867.

Le Directeur, H. NICOLAS

AVIS

Le vice-consul de France à Neuchâtel a l'honneur de prévenir le public que sa chancellerie est transférée de la rue des Terreaux, 3, à celle du Faubourg de l'Hôpital, n° 18, au 1er étage.

116. Un jeune homme du canton de Zurich, qui a fait un apprentissage de commerce pendant trois ans, et auquel les langues italienne, anglaise et française ne sont pas étrangères, désire se perfectionner dans cette dernière. C'est dans ce but qu'il cherche à se placer comme volontaire dans une maison de commerce. S'adr. à M. Bonjour, rue du Coq-d'Inde, n° 5.

117. Les personnes qui ont encore des ouvrages appartenant au cabinet littéraire de M. Jules Gerster, sont priées de les rapporter incessamment.

M^{me} E. Zurcher-Willers, à Colombier, se recommande pour des leçons de musique (de piano et de chant), des leçons d'anglais, d'allemand, et des ouvrages à l'aiguille. Ayant servi nombre d'années dans de bonnes familles comme institutrice, elle croit avoir acquis les connaissances nécessaires pour les dites branches d'instruction.

La section fédérale de gymnastique de cette ville, se fait un devoir d'exprimer ses sincères remerciements au public de Neuchâtel pour la sympathie qu'il lui a témoignée lors de la fête cantonale de gymnastique, les 28 et 29 avril dernier. Elle assure en particulier toutes les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leurs dons à cette occasion, de sa vive reconnaissance.

M. L'Ecuyer, menuisier chez M. Biéri, n'ayant pas encore soldé sa pension arriérée, est par cette publication prié de le faire dans le délai de huit jours, à défaut de quoi l'affaire sera remise à l'huissier. Elise WIRZ.

VAUQUILLE à Cormondrèche, dimanche et lundi 20 courant, chez Dothaux, café-billard au dit lieu. De beaux et bons levants seront exposés.

Tir à la carabine et jeu aux quilles.

La Société de tir de Rochefort, qui d'abord avait fixé son tir annuel au 11 mai, l'a ensuite pour différents motifs, renvoyé au **lundi 27 courant**; les amateurs sont informés qu'il sera exposé des prix pour une valeur de 250 fr., et y sont cordialement invités.

Rochefort, le 5 mai 1867.

Le Secrétaire de la Société :
Louis-Emile RENAUD.

L'établissement hydrothérapique

DE BRETIÈGE,

est ouvert dès le 15 mai.

Bains d'eau minérale ainsi que cures de petit-lait.

S'adresser pour informations, à la direction
MULLER.

Hôtel de Tête-de-Rang.

Mad. Racine a l'honneur d'annoncer au public et particulièrement à son ancienne clientèle, qu'elle dessert de nouveau le susdit hôtel et sollicite la même confiance que l'on a bien voulu lui accorder précédemment.

Tir à la carabine.

La société de Tir de l'Ascension, de Corcelles et Cormondrèche, a fixé son tir annuel à l'après-midi du jour de l'Ascension, le 30 mai. Une belle vauquille sera exposée au tir, jeu des quilles et divers jeux; le tir s'ouvrira à midi.

A part les jeux ordinaires, une cible est réservée pour une **tombola**, pour laquelle MM. les amateurs peuvent dès à présent envoyer un prix d'une valeur d'au moins 5 fr.

Les prix qui seront reçus jusqu'au jour du tir, doivent être adressés au citoyen F. Bron, Secrétaire-Caissier de la Société, à Corcelles.
LE COMITÉ.

La Société industrielle et commerciale de Neuchâtel informe le public que M^{me} Sophie Quinche consent à admettre les personnes qui seront désireuses de suivre les diverses phases de l'éducation des vers-à-soie, et qu'un avis ultérieur fera connaître les heures de la journée auxquelles elle pourra les recevoir.

BAINS D'YVERDON

Eaux thermales sulfureuses
et alcalines.

Ouverts dès le 1^{er} Mai.

Jean-Louis GINDROZ, à St-Sulpice, informe le public qu'il confectionne des **boules et quilles** pour jeu de quilles, et se recommande aux amateurs. S'adr. à lui-même, franco.

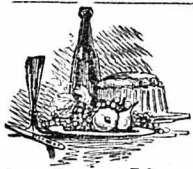
PENSIONNAT DE JEUNES GENS A AUVERNIER.

Ayant pendant plusieurs années exercé la profession d'instituteur, le soussigné a ouvert un pensionnat de jeunes gens de l'âge de 8 à 16 ans, auxquels il enseigne la langue française, l'histoire, la littérature, la géographie et les mathématiques. Il se recommande donc aux parents qui désirent placer leurs enfants dans un établissement de ce genre, leur promettant que leurs enfants seront soignés avec une sollicitude toute paternelle. S'adr. pour de plus amples renseignements, au soussigné.
CHARLES BORLE,
instituteur, à Auvonnier.

150. A louer un bon piano, rue de l'Ecluse n° 9, 1^{er} étage.

151. Une famille, habitant le Val-de-Ruz, prendrait durant quelques mois des enfants en pension. S'adr. à M. J. Sandoz, libraire, ou à M^{me} Ruply, faubourg de la Gare. Les enfants pourraient, au besoin, recevoir des leçons.

152. Madame veuve Heer, paveur, rue du Môle, n° 1, prévient le public de la ville et des environs, qu'elle continuera avec de bons ouvriers, à exécuter tous les travaux concernant son état.



Le public est
prévenu que la
Chaumière, du
Mail est ouverte
les dimanches et lundis.

Emile Weibel et Henri Brodt, **peintres-vernisseurs et gypseurs**, ayant travaillé nombre d'années à Neuchâtel comme ouvriers, à la satisfaction du public, annoncent aux habitants de la ville et des environs qu'ils se chargent maintenant pour leur propre compte de tout ce qui a rapport à leur état. Ils espèrent qu'on aura lieu d'être satisfait de la modicité de leurs prix, comme on l'a toujours été de la bonne exécution de leurs travaux. S'adr. à Emile Weibel, rue des Moulins, n° 31, troisième étage.

La Société des forges d'Undervelier et Depces a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'introduire à son usine d'Undervelier une fabrication de moulages en fonte de toute espèce sur ses modèles. Elle se charge en outre de la prompte exécution de toute pièce sur modèle envoyé.

Elle se recommande tout particulièrement pour la fourniture de tuyaux de fontaines de tout calibre, qu'elle fabrique en toute garantie. Prix modiques.

Adresser les lettres et modèles à la **Société des forges d'Undervelier et Depces à Undervelier**, Jura Bernois.

MOUSQUETAIRES de NEUCHÂTEL TIR AU MAIL.

Vauquille, valeur capitale, fr. 125.

Dimanche 19 mai, dès 1 heure après-midi à 7 heures du soir.

Sociétaires et amateurs sont très-cordialement invités. LE COMITÉ.

157. Une **Compagnie d'assurance sur la vie, des plus anciennes et des plus renommées**, cherche pour la ville de Neuchâtel et ses environs un agent, à des conditions très-avantageuses. S'adresser, de suite, avec des références, au bureau de cette feuille, sous les initiales A G

158. Une demoiselle qui part pour Kieff, dans le courant du mois prochain, désirerait avoir une compagne de voyage. Pour d'autres renseignements, s'adresser à Mlle Richard, chez Mme Gindraux, Auvonnier.

Les parents de Tobias SCHUDEL

font part à leurs amis et connaissances de la mort de leur bien-aimé fils, décédé à Paris, le 12 mai 1867.

ETAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

PROMESSES DE MARIAGES.

Jean-Clément Deschamps, vigneron, dom. à St-Blaise, et Caroline Droz, dom. à Pierre-à-Bot, Neuchâtel.

Jacob-Frédéric Meyer, paveur, badois, et Marianne Gysler, tailleur, les deux dom. à Neuchâtel.

NAISSANCES.

7 mai. Emma-Louise, à François-Paul Gaillard et à Anna née Schmidt, vaudois.

9. George-François, à George-François Lavanchy et à Françoise-Adolphe Delachaux-dit-Gay, vaudois.

9. Louis, à Louis-Edouard Grandpierre et à Rosalie née Procureur, de Neuchâtel.

10. François-Louis, à Henri-Frédéric-François Stoll et à Anna née Nobs, bernois.

12. Charles-Léon, à Jean-Baptiste Giorgis et à Sophie Nathalie née Veuve, italien.

12. Julie-Albertine, à Frédéric-Louis Kohler et à Cécile née Dessoulavy, bernois.

13. Sophie-Elise, à Jean Krebs et à Marie-Elmire-Emilie née Failloubaz, bernois.

DÉCÈS.

11. Jean-Gustave, 6 ans, 10 mois, 8 jours, fils de feu Jean Wyss et de feu Véréna née Brechbuhler, bernois.

12. Margaretha Huggler, 17 ans, domestique, bernoise.

12. Samuel Jenni, 37 ans, 4 mois, 27 jours, tailleur de pierre, bernois.

15. Henriette-Frédérique née Beitler, 78 ans, lesiveuse, veuve de Louis-Albert Rioud, vaudois.

ETAT CIVIL DE LA PAROISSE DE ST-AUBIN.

AVRIL 1867.

NAISSANCES.

Le 4. Ida-Marie, à Henri-Louis Gascard, ferblantier, demeurant à Gorgier, et à Marie née Braillard.

14. Charles-Frédéric, à Charles-Frédéric Gaillé, agriculteur, demeurant aux Prises de St-Aubin, et à Marie-Madeleine née Robert.

18. Charles, à Henri-Frédéric Porret, charpentier, demeurant à Fresens, et à Marie-Elise née Nussbaum.

21. Fritz-Henri, à Edouard Cornu, agriculteur, demeurant à Gorgier, et à Marie-Madeleine née Moser.

20. Rose, à Louis Fasnacht, agriculteur, demeurant à Chez-le-Bart, et à Louise née Braillard.

26. Lina-Louise, à Daniel-François Favre, maréchal, demeurant à Gorgier, et à Marie-Louise née Braillard.

DÉCÈS.

Le 9. Jonas-Auguste Rougemont, de St-Aubin, demeurant à Chez-le-Bart, âgé de 69 ans, époux de Sophie née Lambert.

Le 15. Pierre-Frédéric Banderet, de Fresens, âgé de 82 ans, demeurant aux Prises de Montalchez, époux de Catherine née Henchoz.

14. Marie-Bertha Rougemont, 3 ans, de St-Aubin, y demeurant, fille de Alexandre-François Rougemont et de Albertine née Fallet.

16. Pierre-Frédéric Bourquin, de Gorgier et y demeurant, âgé de 59 ans, fils de Henri-François Bourquin et de Jeanne née Benoit.

25. Adeline, 1 mois, fille de Louis-Alexandre Perret et de Rosette-Françoise née Burgat, demeurant à Montalchez.

30. Henriette, 1 an, fille de François-Louis Nussbaum et de Elise-Henriette née Nussbaum.

DÉCÈS.

Le 9. Jonas-Auguste Rougemont, de St-Aubin, demeurant à Chez-le-Bart, âgé de 69 ans, époux de Sophie née Lambert.

Le 15. Pierre-Frédéric Banderet, de Fresens, âgé de 82 ans, demeurant aux Prises de Montalchez, époux de Catherine née Henchoz.

14. Marie-Bertha Rougemont, 3 ans, de St-Aubin, y demeurant, fille de Alexandre-François Rougemont et de Albertine née Fallet.

16. Pierre-Frédéric Bourquin, de Gorgier et y demeurant, âgé de 59 ans, fils de Henri-François Bourquin et de Jeanne née Benoit.

25. Adeline, 1 mois, fille de Louis-Alexandre Perret et de Rosette-Françoise née Burgat, demeurant à Montalchez.

30. Henriette, 1 an, fille de François-Louis Nussbaum et de Elise-Henriette née Nussbaum.

DÉCÈS.

Le 9. Jonas-Auguste Rougemont, de St-Aubin, demeurant à Chez-le-Bart, âgé de 69 ans, époux de Sophie née Lambert.

Le 15. Pierre-Frédéric Banderet, de Fresens, âgé de 82 ans, demeurant aux Prises de Montalchez, époux de Catherine née Henchoz.

14. Marie-Bertha Rougemont, 3 ans, de St-Aubin, y demeurant, fille de Alexandre-François Rougemont et de Albertine née Fallet.

16. Pierre-Frédéric Bourquin, de Gorgier et y demeurant, âgé de 59 ans, fils de Henri-François Bourquin et de Jeanne née Benoit.

25. Adeline, 1 mois, fille de Louis-Alexandre Perret et de Rosette-Françoise née Burgat, demeurant à Montalchez.

30. Henriette, 1 an, fille de François-Louis Nussbaum et de Elise-Henriette née Nussbaum.

DÉCÈS.

Le 9. Jonas-Auguste Rougemont, de St-Aubin, demeurant à Chez-le-Bart, âgé de 69 ans, époux de Sophie née Lambert.

Le 15. Pierre-Frédéric Banderet, de Fresens, âgé de 82 ans, demeurant aux Prises de Montalchez, époux de Catherine née Henchoz.

14. Marie-Bertha Rougemont, 3 ans, de St-Aubin, y demeurant, fille de Alexandre-François Rougemont et de Albertine née Fallet.

16. Pierre-Frédéric Bourquin, de Gorgier et y demeurant, âgé de 59 ans, fils de Henri-François Bourquin et de Jeanne née Benoit.

25. Adeline, 1 mois, fille de Louis-Alexandre Perret et de Rosette-Françoise née Burgat, demeurant à Montalchez.

30. Henriette, 1 an, fille de François-Louis Nussbaum et de Elise-Henriette née Nussbaum.

DÉCÈS.

Le 9. Jonas-Auguste Rougemont, de St-Aubin, demeurant à Chez-le-Bart, âgé de 69 ans, époux de Sophie née Lambert.

Le 15. Pierre-Frédéric Banderet, de Fresens, âgé de 82 ans, demeurant aux Prises de Montalchez, époux de Catherine née Henchoz.

14. Marie-Bertha Rougemont, 3 ans, de St-Aubin, y demeurant, fille de Alexandre-François Rougemont et de Albertine née Fallet.

16. Pierre-Frédéric Bourquin, de Gorgier et y demeurant, âgé de 59 ans, fils de Henri-François Bourquin et de Jeanne née Benoit.

25. Adeline, 1 mois, fille de Louis-Alexandre Perret et de Rosette-Françoise née Burgat, demeurant à Montalchez.

30. Henriette, 1 an, fille de François-Louis Nussbaum et de Elise-Henriette née Nussbaum.

DÉCÈS.

Le 9. Jonas-Auguste Rougemont, de St-Aubin, demeurant à Chez-le-Bart, âgé de 69 ans, époux de Sophie née Lambert.

Le 15. Pierre-Frédéric Banderet, de Fresens, âgé de 82 ans, demeurant aux Prises de Montalchez, époux de Catherine née Henchoz.

14. Marie-Bertha Rougemont, 3 ans, de St-Aubin, y demeurant, fille de Alexandre-François Rougemont et de Albertine née Fallet.

16. Pierre-Frédéric Bourquin, de Gorgier et y demeurant, âgé de 59 ans, fils de Henri-François Bourquin et de Jeanne née Benoit.

25. Adeline, 1 mois, fille de Louis-Alexandre Perret et de Rosette-Françoise née Burgat, demeurant à Montalchez.

30. Henriette, 1 an, fille de François-Louis Nussbaum et de Elise-Henriette née Nussbaum.

Paris, 17 mai. — Des cas de typhus contagieux sur les bêtes à cornes s'étant manifestés dans plusieurs contrées de l'Allemagne, particulièrement à Francfort, un arrêté ministériel du 15 mai interdit l'entrée et le transit des animaux ruminants, des cuirs frais et autres débris frais sur toute la frontière française, depuis Lauterbourg jusqu'au département de la Savoie inclusivement. (Monit.)

Athènes, 11 mai. — Les Turcs, dans un combat qui a duré trois jours, près Polykrate, ont perdu 3000 hommes. Les insurgés en Thessalie ont capturé une forte position près de Castania.

Etats-Unis. — La cour de Richmond a décidé que M. Jefferson Davis serait mis en liberté sous caution, et que son jugement aurait lieu au mois de novembre.

Mexique. — Les derniers avis du Mexique confirment la défaite des impérialistes par Diaz à Queretaro, la mort de Miramon et la fuite de Maximilien.

Berne. — Le 12 au matin, on a retiré du canal de l'Aar, près du moulin à gyps de la Matte à Berne, le cadavre d'un nommé J.-F. Robert, du Locle, septuagénaire. Il habitait depuis quelque temps le quartier de la Lorraine et cherchait à gagner sa vie en faisant des écritures. Il n'avait sur lui ni argent, ni papiers de valeur.

Neuchâtel. — Nous apprenons que, cédant aux instances de beaucoup de personnes, la Société des eaux fera, si le temps le permet, jaillir de nouveau, demain dimanche, le jet d'eau colossal que l'on a déjà pu admirer samedi dernier dans le jardin du Palais Rougemont. On parle même d'une nouvelle illumination du jardin.

— Un nouveau train de plaisir pour Paris est organisé par les chemins de fer de la Suisse occidentale. Le départ est fixé au 29 mai, et le retour le 5 juin. Le train n'aura lieu que s'il y a 400 billets vendus le 24 mai au soir. Voir l'affiche pour d'autres détails.

— M. Mérian publie dans l'Union libérale une lettre sur l'abaissement des eaux du Jura, en réponse à un autre correspondant du même journal, qui avait combattu ce projet d'abaissement. Plusieurs des considérations émises par M. Mérian nous paraissent mériter l'attention, et à ce titre nous reproduisons les passages suivants de sa lettre :

« Il est bon de remarquer qu'on gagnera par l'abaissement des lacs, sur les rives neuchâteloises, 425 arpents d'alluvions, qui auront une valeur plus ou moins importante pour les riverains et seront bientôt utilisés par ceux-ci, au lieu d'offrir un aspect de dénudation désolé, comme s'exprime l'auteur de l'article. L'Etat a le droit d'en tirer le prix de concession. Au canton de Zurich, on paye passé 2,000 fr. par arpent.

« C'est surtout pour la ville de Neuchâtel que le correspondant s'attache à signaler les inconvénients de la correction mentionnée : il prédit pour ce cas la ruine des fondations, et fait entrevoir d'autres inconvénients pour les égouts, etc. Mais nous demandons alors pourquoi ces constructions riveraines ne souffrent pas quand le lac est à ses plus basses eaux, qui quelquefois durent assez longtemps? Il faut savoir que la différence des plus basses aux plus hautes eaux est de 8 1/2 pieds. D'autre part, l'abaissement des eaux ne procurerait-il pas aux égouts plus de pente, et les caves ne seraient-elles pas garanties de l'eau qui maintenant les envahit depuis des mois? Les grands vents que nous avons eus à quelques reprises n'ont-ils pas causé plus de dommages que si les eaux avaient été plus basses? »

— Trois projets de loi sont proposés par la commission à laquelle le grand-conseil avait renvoyé l'examen de la question de l'assurance. L'un consacre le système de l'assurance obligatoire avec le choix de l'assureur laissé à l'assuré; le troisième enfin, le système de l'assurance mutuelle obligatoire, mais avec des modifications très-notables à ce qui existe actuellement chez nous. On sait que cette commission, composée de partisans des divers systèmes, avait pour mission d'examiner la question et de faire des propositions aux différents points de vue sous lesquels elle peut se présenter.

Marché de Neuchâtel du 16 mai

Pommes de terre, le boisseau fr.	à fr. 1.70
Carottes, Id. »	à » —.75
Pois, Id. »	à » 5.—
Haricots en grains Id. »	à » 5.50
Quartiers de poires Id. »	à » 3.20
Quartiers de pommes Id. »	à » 2.80
Oufs la douzaine	à » —.55
Beurre en livre	à » 1.20
Miel	à » 1.30
Lard	à » 0.95
Cerises	à » 0.70
Beurre en mottes	à » 1.40
Salade, la tête	à » 0.10
Laitue	à » 0.15

Paille fr. 3.75 à fr. 4.— le quintal
Foin fr. 3.20 à fr. 3.60